





Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°28 Réunion restreinte du 24 février 2023

Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le <u>Guide du club</u>.



Retour sur le site officiel du District des Hauts-de-Seine de Football





Bienvenue sur le Guide du Club







Vous trouverez ci-dessous le NOUVEAU barème « Annexe 2 » de l'Annexe Financière du District saison 2022/2023 validée par le Comité Directeur le 14/09/2022 :

AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS				
Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit			
Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF				
<u>Engagements</u>				
Engagement Football Educatif :				
Foot à 5 : (U6 - U9)	/			
• Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00€			
Engagement Libre - Futsal :				
• Engagement Coupes	16,00€			
• Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/			
• Engagement Championnat Futsal U13 - U17 - Féminine	5,00 €			
● Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 8 ● Frais de publications	60,00€			
Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €			
Aminuation de l'engagement après partition des calendriers	100,00 €			
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES				
<u>Clubs débiteurs</u>				
• 1 ^{er} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/			
2ème Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00€			
• 3 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00€			
Modification de match				
• Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	1			
• Demande de Modification (jour, horaire) <u>le MERCREDI</u> (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00€			
• Demande de Modification (jour, horaire) <u>le JEUDI</u> après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €			
• Amende pour tout changement par la Commission des Compétitions le <u>VENDREDI de 14h00 à 16h00 sauf si</u>	150,00 €			
<u>Fermeture Terrain</u> (précédant la renc. du w.end à venir)				
Feuilles de match (pour toutes les compétitions utilisant la F.M.I)				
• Retard de transmission de FMI	9,50 €			
• Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après <u>mardi 12h00</u>	10,00 €			
• 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions				
le 1er vendredi 12h suivant le match)	/			
Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1 er demande sur le Procès Verbal de la Commission des				
Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match)	30,00€			
Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès				
Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match)				
Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13)	30,00€			
Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions .				
• Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €			
Ltabilissement reuille de matur de complaisance	/			
Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) 1 ^{er} rencontre	100			
	100			
Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) 1 ^{er} rencontre Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) à partir de la 2 ^{ème} rencontre Licences / Qualification				
Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) 1 ^{er} rencontre Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) à partir de la 2 ^{ème} rencontre Licences / Qualification Justificatif de Licence non présenté (par licence)	10,00€			
Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) 1 ^{er} rencontre Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) à partir de la 2 ^{ème} rencontre Licences / Qualification Justificatif de Licence non présenté (par licence) Fraude sur identité (par joueur)	10,00 €			
Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) 1 er rencontre Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) à partir de la 2 ème rencontre Licences / Qualification Justificatif de Licence non présenté (par licence) Fraude sur identité (par joueur) Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	10,00 € 300,00 € 200,00 €			
Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) 1 ^{er} rencontre Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) à partir de la 2 ^{ème} rencontre Licences / Qualification Justificatif de Licence non présenté (par licence) Fraude sur identité (par joueur) Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match	10,00 € 300,00 € 200,00 € 100,00 €			
Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) 1° rencontre Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) à partir de la 2 ^{ème} rencontre Licences / Qualification Justificatif de Licence non présenté (par licence) Fraude sur identité (par joueur) Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match	10,00 € 300,00 € 200,00 € 100,00 € 50,00 €			
Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) 1° rencontre Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) à partir de la 2ème rencontre Licences / Qualification Justificatif de Licence non présenté (par licence) Fraude sur identité (par joueur) Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match Joueur licencié(e)non qualifié participant à une rencontre Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match	10,00 € 300,00 € 200,00 € 100,00 € 50,00 €			
Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) 1er rencontre Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) à partir de la 2ème rencontre Licences / Qualification Justificatif de Licence non présenté (par licence) Fraude sur identité (par joueur) Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match Joueur licencié(e) non qualifié participant à une rencontre Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	10,00 € 300,00 € 200,00 € 100,00 € 50,00 € 100,00 €			
Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) 1 er rencontre Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) à partir de la 2 ème rencontre Licences / Qualification Justificatif de Licence non présenté (par licence) Fraude sur identité (par joueur) Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match Joueur licencié(e) non qualifié participant à une rencontre Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	10,00 € 300,00 € 200,00 € 100,00 € 50,00 € 100,00 € 200,00 €			
Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) 1er rencontre Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) à partir de la 2ème rencontre Licences / Qualification Justificatif de Licence non présenté (par licence) Fraude sur identité (par joueur) Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match Joueur licencié(e) non qualifié participant à une rencontre Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	10,00 € 300,00 € 200,00 € 100,00 € 50,00 € 100,00 €			

<u>Terrains</u>	
Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
Suspension de terrain (gymnase) ferme	
● 1 ou 2 matchs	85,00 €
• 3 matchs ou +	170,00 €
• 6 mois ou +	320,00 €
Abandon de terrain	100,00 €
FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE	
Réclamations, réserves (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
Evocations (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
	·
Appels réglementaires	64,00 €
Appels disciplinaire	125,00 €
	•
<u>Présence club</u>	
Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription	50,00 €
(non remise de dotations ou récompenses)	·
Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
Différentiel d'effectifs allant au dela de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €
Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel 24h	50,00 €
Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
Refus de participer à une cérémonie de remise de récompenses en Coupe, Challenges ou Trophées	50,00 €
<u>Forfaits</u>	
Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
Forfait avisé, <u>avant jeudi 23h59</u> (précédant la renc. du we à venir)	/
• 1 ^{er} Forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	30,00 €
• 2 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	60,00 €
• 3ème forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	90,00 €
• Forfait nombre minimum non atteint (8 en foot à 11, 3 en futsal) avant la rencontre , article 23,1 du R.S.G. 92	30,00 €
• Forfait nombre minimum de joueurs non atteint en cours de partie , article 23.1.1 du R.S.G. du 92	30,00 €
Forfait général	180,00€
• forfait sur les 3 dernères journées (avisé ou non)	TRIPLÉ
<u>Forfait</u>	
Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)	
Phase Eliminatoire	25,00 €
• 1/8 de Finale	40,00 €
• 1/4 et 1/2 Finales	120,00 €
• Finale	300,00 €
DISCIPLINES	
Ouverture du dossier disciplinaire	
Par exclusion et incidents avant, pendant et après la rencontre	30,00 €
Par avertissement	8,00€
Jets de projectils sur le terrain sur officiels ou joueurs	à partir de 300,00 €
• Fumigènes	à partir de 500,00 €
◆ Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi ou le jeudi 12h00 suivant	30,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF (FEUILLE DE PL	
Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
Demande de Modification (jour, horaire) <u>le MERCREDI</u> (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00€
Amende pour tout changement le VENDREDI de 14h00 à 17h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du	
v.end à venir)	150,00€
1* demande pour non-envoi feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
Non-envoi de la feuille de plateau Foot éducatif après la <u>1^{ère} demande</u> sur le Procés Verbal de la Commission des	20.00 6 6111
Compétitions (le 2ème mercredi suivant le plateau)	30,00 € par CLU
Joueur non licencié	100,00€
Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)	15,00 €
Absence non justifiée aux matchs	40,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	30,00 €
Absence de rapports	5,00 €
Le rapport n'est pas arrivé à 12h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant	10,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES DELEGUES OFFICIELS	
	5,00 €
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure et 15 min avant le coup d'envoi)	
Absence non justifiée aux matchs	15,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	15,00 €
Absence de rapports	
Le rapport <u>n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivan</u> t la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant (ou jeudi 12h pour S&R)	10,00€
	10,00 €
INDEMNITÉS	
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitr officiellement, opérant pour le compte du District :	
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitr officiellement, opérant pour le compte du District : • Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de SOkm: • Plus indemnité kilométrique, à partir du 51° m²km, de :	es de club désigné 48,50 € 0,95 €
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitr officiellement, opérant pour le compte du District : • Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: • Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 time km, de :	es de club désigné 48,50 € 0,95 €
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District : Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de : A ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper documentation	es de club désigné 48,50 € 0,95 € nent et de
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District : Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de : A ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper documentation	es de club désigné 48,50 € 0,95 €
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District : • Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: • Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 emekm, de : • A ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper locumentation • Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 • Pour les matchs de U16	es de club désigné 48,50 € 0,95 € nent et de 31,50 € 26,50 €
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District : • Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: • Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 emekm, de : • A ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper locumentation • Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 • Pour les matchs de U16	es de club désigné 48,50 € 0,95 € nent et de 31,50 €
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District : Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de : À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper documentation Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16	es de club désigné 48,50 € 0,95 € nent et de 31,50 € 26,50 €
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District: Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{kme} km, de : Aces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper documentation Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal :	es de club désigné 48,50 € 0,95 € nent et de 31,50 € 26,50 € 21,50 €
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District: Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{km} km, de : A ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper documentation Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal:	es de club désigné 48,50 € 0,95 € nent et de 31,50 € 26,50 € 21,50 €
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District: Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51°m²km, de: A ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper documentation Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal: Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par	es de club désigné 48,50 € 0,95 € nent et de 31,50 € 26,50 € 21,50 €
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District: 1. Difficiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: 1. Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ème km, de : 1. Ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper locumentation 1. Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 1. Pour les matchs de U16 1. Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal: 3. Arbitres de déplacement quel que soit le kilométrage 4. A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par encontre dirigée (durée 40 minutes) 3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison a	es de club désigné 48,50 € 0,95 € nent et de 31,50 € 26,50 € 21,50 € 48,50 € 16,50 €
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District: • Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: • Plus indemnité kilométrique, à partir du 51°me/km, de: • A ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper documentation • Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 • Pour les matchs de U16 • Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal: • Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage • A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par encontre dirigée (durée 40 minutes) 3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison a et opérant pour le compte du District:	es de club désigné 48,50 € 0,95 € nent et de 31,50 € 26,50 € 21,50 € 48,50 € 16,50 € près leurs examen
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District: Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de SOkm: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{eme} km, de: A ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper documentation Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal: Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes) Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison a et opérant pour le compte du District:	es de club désigné 48,50 € 0,95 € nent et de 31,50 € 26,50 € 21,50 € 48,50 € 16,50 € près leurs examer 48,50 €
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District: Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de: A ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper documentation Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal: Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par encontre dirigée (durée 40 minutes) Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison a et opérant pour le compte du District: Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	es de club désigné 48,50 € 0,95 € nent et de 31,50 € 26,50 € 21,50 € 48,50 € 16,50 € près leurs examer 48,50 € 0,95 €
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District: Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 teme, m, de: Aces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper documentation Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal: Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage À ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes) 3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison a et opérant pour le compte du District: Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 teme, m, de: La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet vi	es de club désigné 48,50 € 0,95 € nent et de 31,50 € 26,50 € 21,50 € 48,50 € 16,50 € près leurs examer 48,50 € 0,95 €
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District: Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de: A ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper documentation Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal: Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par encontre dirigée (durée 40 minutes) Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison a et opérant pour le compte du District: Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de: La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet u documentation)	es de club désigné 48,50 € 0,95 € nent et de 31,50 € 26,50 € 21,50 € 48,50 € 16,50 € près leurs examer 48,50 € 0,95 € da Michelin) uipement et de
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District: Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{kme} km, de: Aces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper documentation Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal: Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par encontre dirigée (durée 40 minutes) Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison a et opérant pour le compte du District: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{kme} km, de: La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet vi à ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équoumentation	es de club désigné 48,50 € 0,95 € nent et de 31,50 € 26,50 € 21,50 € 48,50 € 16,50 € près leurs examer 48,50 € 0,95 € ioi Michelin) uipement et de
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ème km, de: Ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper locumentation Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 Pour les matchs de U16 Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal: Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par encontre dirigée (durée 40 minutes) Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison a et opérant pour le compte du District: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ème km, de: La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet à à ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'éq documentation Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	es de club désigné 48,50 € 0,95 € nent et de 31,50 € 26,50 € 21,50 € 48,50 € 16,50 € près leurs examer 48,50 € 0,95 € ioi Michelin) uipement et de 14,50 € 14,50 €
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ème km, de: Ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper locumentation Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 Pour les matchs de U16 Pour les matchs de U16 A ces frais de déplacement quel que soit le kilométrage A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par encontre dirigée (durée 40 minutes) Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison a et opérant pour le compte du District: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ème km, de: La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet à ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres -assistants une indemnité pour les frais d'éq documentation Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 - U14 4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compt	es de club désigné 48,50 € 0,95 € nent et de 31,50 € 26,50 € 21,50 € 48,50 € 16,50 € près leurs examer 48,50 € 0,95 € ioi Michelin) uipement et de 14,50 € 14,50 € e du District :
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District: • Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: • Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ème km, de: • Ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper documentation • Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 • Pour les matchs de U16 • Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal: • Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage • À ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par encontre dirigée (durée 40 minutes) 3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison a et opérant pour le compte du District: • Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: • Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ème km, de: La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet une documentation par encontre distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet une documentation est de deplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'éq documentation • Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 • Pour les matchs de U16 - U14 4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	es de club désigné 48,50 € 0,95 € nent et de 31,50 € 26,50 € 21,50 € 48,50 € 16,50 € près leurs examer 48,50 € 0,95 € id Michelin) uipement et de 14,50 € 14,50 € 49,00 €
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District: Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de: A ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper documentation Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal: Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par encontre dirigée (durée 40 minutes) 3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison a et opérant pour le compte du District: Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de: La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet vince frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équoumentation Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: 5. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compt Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: 5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôleurs pour le compt	es de club désigné 48,50 € 0,95 € nent et de 31,50 € 26,50 € 21,50 € 48,50 € 16,50 € près leurs examer 48,50 € 0,95 € id Michelin) uipement et de 14,50 € 14,50 € 49,00 €
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District: 1. Difficiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: 2. De l'us indemnité kilométrique, à partir du 51 ème km, de: 3. Ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper locumentation 3. Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 4. Pour les matchs de U16 5. Pour les matchs de U14 7. Arbitres officiant en Futsal: 8. Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage 9. A ces frais de déplacement quel que soit le kilométrage 9. A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par encontre dirigée (durée 40 minutes) 8. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison a et opérant pour le compte du District: 9. Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: 1. La distance kilométrique, à partir du 51 ème km, de: 1. La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet une documentation le plus indemnité pour les frais d'équoumentation le pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 1. Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 1. Pour les matchs de U16 - U14 1. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte de Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	es de club désigné 48,50 € 0,95 € nent et de 31,50 € 26,50 € 21,50 € 48,50 € 16,50 € près leurs examer 48,50 € 0,95 € id Michelin) uipement et de 14,50 € 14,50 € 49,00 €
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District: Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de: A ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper locumentation Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal: Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par encontre dirigée (durée 40 minutes) 3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison a et opérant pour le compte du District: De lus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de: La distance kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de: La distance kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de: La distance kilométrique est calculée sur le trojet simple aller le plus court (la référence est le site internet une documentation) Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 - U14 4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte de Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: 5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux cont d'homologation: À la charge de l'utilisateur ou du propriétaire	es de club désigné 48,50 € 0,95 € nent et de 31,50 € 26,50 € 21,50 € 48,50 € 16,50 € 16,50 € 16,50 € 14,50 € 14,50 € 14,50 € 14,50 € 48,50 € 0,95 € 14,50 € 14,50 € 14,50 € 14,50 € 14,50 € 14,50 € 14,50 €
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District: Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ème km, de: Ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper locumentation Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 Pour les matchs de U16 Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal: Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par encontre dirigée (durée 40 minutes) Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison a et opérant pour le compte du District: Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet vinde de deplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équoumentation Pour les matchs de U16 - U14 4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte de Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: 5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux cont d'homologation: À la charge de l'utilisateur ou du propriétaire	es de club désigné 48,50 € 0,95 € nent et de 31,50 € 26,50 € 21,50 € 48,50 € 16,50 € près leurs examel 48,50 € 0,95 € id Michelin) uipement et de 14,50 € 14,50 € 49,00 € crôles aux fins
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District: Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{eme} km, de : A ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper documentation Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal: Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes) 3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison a et opérant pour le compte du District: Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de : La distance kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de : La distance kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de : La distance kilométrique est calculée sur le trojet simple aller le plus court (la référence est le site internet une documentation Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 - U14 4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte de Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: 5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux cont d'homologation :	es de club désigné 48,50 € 0,95 € nent et de 31,50 € 26,50 € 21,50 € 48,50 € 16,50 € près leurs examer 48,50 € 0,95 € dia Michelin) uipement et de 14,50 € 14,50 € 24,0

Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.

N°dossier	Date mail	N° club	<u>Club</u>	<u>Demande</u>	Retour de la CCCD		
	SEMAINE du 18/02/2023 au 24/02/2023						
Dossier N°480	17/02/2023	543392	JEUNES d'ANTONY	Forfait avisé hors délais : U16 D5 poule consolante B du 19/02/2023 - n°25595766 STADE Français 2 / JEUNES D'ANTONY 1	STADE Français 2 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) JEUNES D'ANTONY 1 1er Forfait avisé hors délais de l'équipe JEUNES D'ANTONY 1 Amende de 30€ (voir Annexe Financière n°2) + frais déplacements arbitre à la charge du JEUNES D'ANTONY		
Dossier N°481	22/02/2023		3CD	Réception FMI et rapport de l'officiel, forfait non avisé SURESNES JS U16 D5 poule consolante A du 19/02/2023 - n°25595684 VOLTAIRE CHATENAY 2 / SURESNES JS 3	La 3CD prend note du forfait retard du club de SURESNES, selon l'article 40.2 du R.S.G. VOLTAIRE CHATENAY 2 : 3 points (5 buts) // 0 Point (0 but) SURESNES JS 3 1er Forfait retard de l'équipe SURESNES JS 3 Amende de 30€ (voir Annexe Financière n°2) + frais déplacements arbitre à la charge de SURESNES JS		
Dossier N°482	22/02/2023		3CD	Réception FMI et rapport de l'officiel, forfait non avisé COLOMBES LSO. U14 D5 poule consolante C du 18/02/2023 - n°25596236 CHAVILLE FC 2 / COLOMBES LSO 1	CHAVILLE FC 2 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) COLOMBES LSO 1 1er Forfait non avisé de l'équipe COLOMBES LSO 1 Amende de 30€ (voir Annexe Financière n°2) + frais déplacements arbitre à la charge du COLOMBES LSO		
Dossier N°483	22/02/2023		3CD	Réception FMI et rapport de l'officiel, forfait non avisé de Portugal NOUVEAU. COUPE HDS CDM du 19/02/2023 - n°25676281 SURESNES JS 5 / Portugal NOUVEAU 5	La 3CD prend note du forfait non avisé du Portugal NOUVEAU en coupe CDM. Amende de 25€ (voir Annexe Financière n°2) + frais déplacements d'arbitre à la charge du club de Portugal NOUVEAU 5 Le club de SURESNES JS 5 est qualifié pour le prochain.		

Dossier N°484	22/02/2023	3CD	Réception FMI, forfait non avisé de RACING CFF. COUPE HDS CDM du 19/02/2023 - n°25676286 RUEIL MALMAISON FC 5 / RACING CFF 5	La 3CD prend note du forfait non avisé du RACING CFF en coupe CDM. Amende de 25€ (voir Annexe Financière n°2) + frais déplacements d'arbitrage à la charge du club du RACING CFF 5. Le club de RUEIL MALMAISON FC 5 est qualifié pour le prochain.
Dossier N°485	23/02/2023	3CD	Réception extrait PV des Statuts et règlements du 20/02/2023, décidant : Application de l'article 11.2 du R.S.G. du 92 dans les classements de fin de saison, en classant l'équipe du STADE Français aux dernières places avec descente en division inférieure.	La 3CD prend note et appliquera la décision de la commission statuts et règlements en fin de saison au moment de la validation des classements par le Comité Directeur.
Dossier N°486	23/02/2023	3CD	Réception extrait PV des Statuts et règlements du 20/02/2023, décidant : Application de l'article 11.2 du R.S.G. du 92 dans les classements de fin de saison, en classant l'équipe des PETITS PAINS aux dernières places avec descente en division inférieure.	La 3CD prend note et appliquera la décision de la commission statuts et règlements en fin de saison au moment de la validation des classements par le Comité Directeur.
Dossier N°487	23/02/2023	3CD	Réception extrait PV des Statuts et règlements du 20/02/2023, décidant : Application de l'article 11.2 du R.S.G. du 92 dans les classements de fin de saison, en classant l'équipe d'EF JEAN MENDEZ aux dernières places avec descente en division inférieure.	La 3CD prend note et appliquera la décision de la commission statuts et règlements en fin de saison au moment de la validation des classements par le Comité Directeur.

II. FDM MANQUANTES

PREMIÈRE DEMANDE

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

U14 D5 poule Consolante A

18/02/2023 n° 25595866 Boulogne Bil Ac 5 / Suresnes J.S. 4

Futsal D1

18/02/2023 n° 24608541 Gennevilliers Soccer 1 / Jabc 1

DEUXIÈME DEMANDE

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Futsal U17

12/02/2023 n° 25401734 Jabc 1 / Gennevilliers Soccer 1

FDM/FMI MANQUANTES FOOT EDUCATIF

CLOTURE DU DOSSIER POUR NON-RÉCEPTION FMI OU FDM PAPIER

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

U10 poule B

04/02/2023 n°25247522 Sceaux Fc 1 / Fc Bourg La Reine 1

U10 poule B

04/02/2023 n°25247582 Sceaux Fc 2 / Fc Bourg La Reine 2

U10 poule P

04/02/2023 n°25249946 Issy Les Mx Fc 1 / Malakoff Usm 1

U10 poule Q

04/02/2023 n°25250007 Issy Les Mx Fc 2 / Malakoff Usm 2

C.D.I.F. – GROUPE F.M.I.

Procès-Verbal n°17 Réunion du jeudi 23 février 2023

Présents:

G. DELORME (CD) – Animateur M. Soukup – A. Viaud (C.D.)

La commission se réunit tous les mardis suivant une journée de championnat ou tour de coupe. Les clubs doivent envoyer la feuille d'anomalies en cas de non- fonctionnement de la tablette. La réponse aux demandes d'explications doit parvenir avant le mardi 12h (date préciser sur le PV).

IMPORTANT -

MODIFICATIONS applicables sur la saison 2022/2023

L'Annexe n°2 financières figure en tête du PV de la Commission Centrale des Compétitions Départementales



- Le dirigeant ou l'éducateur responsable de l'équipe doit cocher sur la tablette la case : « Dirigeant responsable » sur la tablette le signe « DR » s'inscrit sur la ligne du dirigeant. En cas d'absence, la feuille de match est signée du capitaine mineur. Dans ce cas, vous serez pénalisé d'une amende de 10 €.
- Cette sanction sur l'absence de dirigeant responsable s'applique à compter du PV n° 9 du 08 décembre 2022 pour le Futsal et le Foot Educatif.
- Si la tablette ne peut aller jusqu'au bout de l'enregistrement de la rencontre, vous devez obligatoirement faire une feuille de match papier. En cas d'absence, vous trouverez les pénalités et amendes encourues dans l'Annexe n°2 financières en début de PV.

Rappel aux clubs :

Les préparations d'équipes se font du mardi au vendredi soir sur le site Web : https://fmi.fff.fr Le club recevant doit « obligatoirement » :

- Récupérer ces rencontres
- Chargés les données de son match

Du samedi matin au dimanche midi (suivant le jour et l'heure de la rencontre).

Les sanctions (avertissement, amende ou perte de rencontre) se font en application de l'annexe 13 du Règlement Sportif général du District.

Réponse aux clubs

SCM CHATILLON, JEUNES ANTONY:

La commission prend note des explications.

JUVENTUS PARIS:

En coupe Interdistrict, votre équipe est « Juventus 7 » et vous n'avez donné accès à cette équipe à aucun dirigeant

FC ASNIERES, PLESSIS ROBINSON:

En U14, D5 C, vos équipes ont été préparées mais vous avez de nouveau transmis une composition avec une tablette dans l'heure avant match.

Il suffisait sans accès internet, de modifier ce que vous aviez déjà fait.

Les transmissions tardives sont le meilleur moyen de blocage de la tablette.

Amende pour absence de dirigeant responsable

<u>La commission, en application de l'annexe n°2 du R.S.G. sanctionne le club pour absence de Dirigeant Responsable signataire de la feuille de match d'une amende de 10 €</u>

F.C. ISSY les MOULINEAUX - match n° 24600722 VILLENEUVE LA GARENNE- match n° 25579022

Amende pour transmission tardive de la FMI

<u>La commission, en application de l'annexe 13 du R.S.G. sanctionne le club pour transmission de</u> la F.M.I. hors délai (Application de l'article 13.cas n°6.

A.S. MEUDON – match n° 24597433 F.C. ISSY les MOULINEAUX– match n° 25676288

1^{er} AVERTISSEMENT

En application de l'annexe 13 du Règlement Sportif Général avertissement au club fautif et demande d'explication à renvoyer avant le mardi 7 mars à 12h au district.

U 15 FEM

Pour absence de préparation d'équipe (cas n°3)

Coupe -25695053 - PLESSIS ROBINSON et RACING CF COLOMBES

U 14

Pour préparation tardive d'équipe (cas n°3)

D5 C- 25596240 - FC ASNIERES et PLESSIS ROBINSON Coupe - 25672621 - MONTROUGE F.C. 92

Pour absence récupération d'équipe (cas n°4)

D5D -25596520 - F.C. ASNIERES

SENIORS FUTSAL

Pour absence de préparation d'équipe (cas n°3)

D1 -254608541 - GENNEVILLIERS SOCCER et J.A. BOIS COLOMBES

2^{ème} AVERTISSEMENT

En application du Règlement Sportif Général

2 -ème avertissement au club fautif dans une période de 3 mois Amende de 100€ suivant l'article 10.2 de l'Annexe 13 pour le football à 11

U14 D5

Pour absence de préparation d'équipe (cas n°3)

Poule A -25595866 –BOULOGNE BILLANCOURT 1^{er} avertissement sur PV du 09/02/2023

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de Seine.